

**COMMUNE DE BUSCHWILLER****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER  
DE LA SEANCE DU 28 MARS 2014**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 18 h 30.

**PRESENTS :**

Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denise HECHT, Véronique HERTER, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTE, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

**ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :**

Néant

**ABSENTS NON-EXCUSES :**

Néant

**ONT DONNE PROCURATION :**

Néant

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Audrey BAUMANN

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

1. LISTE DE PRESENCE
2. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
3. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE
4. ELECTION DU MAIRE
5. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
6. ELECTION DES ADJOINTS
7. NOMINATION D'UN / DES CONSEILLER(S) DELEGUE(S)
8. NOMINATIONS DES DELEGUES DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
9. COMMISSIONS COMMUNALES
10. DIVERS

## **1. LISTE DE PRESENCE**

Mme Christèle WILLER, Maire sortant, a procédé à l'appel nominal des nouveaux membres du Conseil municipal Buschwiller, à savoir : ALLEMANN Daniel, BAUMANN Audrey, BAUMANN Marie-Jeanne, BOEGLIN Bernard, DUCRON Jacques, GERRER Emmanuel, HECHT Denise, HERTER Véronique, HUTTENSCHMITT Denis, MULLER Patrick, MUNCH Claudine, OBERMEYER Roger, SITTER Jérôme, WEIGEL Christian, WILLER Christèle.

Elle constate la présence des 15 conseillers, donc le quorum est atteint.

Mme Christèle WILLER procède à la lecture des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **2. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**

Mme Christèle WILLER rappelle les résultats constatés au procès-verbal des élections municipales du dimanche 23 mars 2014 et déclare installer Mesdames et Messieurs : ALLEMANN Daniel, BAUMANN Audrey, BAUMANN Marie-Jeanne, BOEGLIN Bernard, DUCRON Jacques, GERRER Emmanuel, HECHT Denise, HERTER Véronique, HUTTENSCHMITT Denis, MULLER Patrick, MUNCH Claudine, OBERMEYER Roger, SITTER Jérôme, WEIGEL Christian, WILLER Christèle.

Elle déclare le nouveau conseil municipal installé dans leurs fonctions de conseillers Municipaux et donne la parole à Mme Marie-Jeanne BAUMANN qui prend la Présidence de l'Assemblée selon l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **3. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Marie-Jeanne BAUMANN propose Mme Audrey BAUMANN, benjamine de cette nouvelle Assemblée délibérante en tant que secrétaire de séance selon l'article L.2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la nomination de Mme Audrey BAUMANN en tant que secrétaire de séance.**

Mme Audrey BAUMANN distribuera et récupérera les bulletins de vote sur papier blanc dans une urne et la remettra aux deux assesseurs et au président de séance.

Mme Marie-Jeanne BAUMANN propose de désigner deux assesseurs à savoir Mme Denise HECHT et M. Jérôme SITTER

**Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la nomination de Mme Denise HECHT et Jérôme SITTER en tant qu'assesseurs en charge du dépouillement.**

## **4. ELECTION DU MAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE LA DOYENNE D'AGE**

Mme Marie-Jeanne BAUMANN rappelle les articles L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-7, L.2122-8, L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et invite à procéder à l'élection d'un Maire.

Elle rappelle que la procédure est la suivante : chaque conseiller municipal remettra dans l'urne du secrétaire de séance son enveloppe contenant le bulletin de vote écrit sur papier blanc. Elle précise également que les conseillers qui le souhaitent peuvent se rendre à tour de rôle dans l'isoloir pour voter.

Mme Marie-Jeanne BAUMANN appelle à candidatures et M. Roger OBERMEYER propose :

- Mme Christèle WILLER

Les deux assesseurs et la Présidente procèdent au dépouillement et informent les membres de l'Assemblée Délibérante des résultats suivants :

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :          | 15 |
| - A déduire : bulletins litigieux (blancs ou nuls) : | 01 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés :      | 14 |

La Présidente de séance informe les conseillers que la majorité absolue est de 8 voix.

Les résultats sont les suivants :

Mme Christèle WILLER : 14 voix

**Mme Christèle WILLER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Maire et est immédiatement installée. Mme Marie-Jeanne BAUMANN donne la parole à Mme Christèle WILLER - Maire afin de lui permettre de poursuivre l'ordre du jour de la présente séance.**

## **5. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Mme le Maire informe que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne donc pour la Commune de Buschwiller un effectif maximum de 4 adjoints ( $15 \times 0.30 = 4.5$ , soit quatre). Elle propose la création de 4 postes d'adjoints

**Le Conseil Municipal a choisi à l'unanimité, la création de 4 postes d'adjoints.**

## **6. ELECTION DES ADJOINTS**

### **6.1 ELECTION DU 1<sup>er</sup> ADJOINT – 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Après un appel à candidatures, est déclaré candidat au poste de 1<sup>er</sup> adjoint :

- M. Roger OBERMEYER

Les deux assesseurs et Mme le Maire procèdent au dépouillement et informent les membres de l'Assemblée Délibérante des résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- A déduire : bulletins litigieux (blancs ou nuls) :	01
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	14

Les résultats sont les suivants :

M. Roger OBERMEYER : 14 voix

**M. Roger OBERMEYER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint et est immédiatement installé.**

### **6.2 ELECTION DU 2<sup>ème</sup> ADJOINT – 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Après un appel à candidatures, est déclaré candidat au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint :

- Mme Véronique HERTER

Les deux assesseurs et Mme le Maire procèdent au dépouillement et informent les membres de l'Assemblée Délibérante des résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- A déduire : bulletins litigieux (blancs ou nuls) :	01
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	14

Les résultats sont les suivants :

Mme Véronique HERTER : 14 voix

**Mme Véronique HERTER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée 2<sup>ème</sup> Adjointe et est immédiatement installée.**

**6.3 ELECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT – 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Après un appel à candidatures, est déclaré candidat au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint :

- M. Denis HUTTENSCHMITT

Les deux assesseurs et Mme le Maire procèdent au dépouillement et informent les membres de l'Assemblée Délibérante des résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- A déduire : bulletins litigieux (blancs ou nuls) :	01
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	14

Les résultats sont les suivants :

M. Denis HUTTENSCHMITT : 14 voix

**M. Denis HUTTENSCHMITT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 3<sup>ème</sup> Adjoint et est immédiatement installé.**

**6.4 ELECTION DU 4<sup>ème</sup> ADJOINT – 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN**

Après un appel à candidatures, est déclaré candidat au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint :

- M. Bernard BOEGLIN

Les deux assesseurs et Mme le Maire procèdent au dépouillement et informent les membres de l'Assemblée Délibérante des résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- A déduire : bulletins litigieux (blancs ou nuls) :	01
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	14

Les résultats sont les suivants :

M. Bernard BOEGLIN : 14 voix

**M. Bernard BOEGLIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 4<sup>ème</sup> Adjoint et est immédiatement installé.**

**7. NOMINATION DES CONSEILLERS DELEGUES****7.1 NOMINATION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ AU C.C.A.S ET À LA COMMUNICATION.**

Mme le Maire appelle à candidatures au poste de conseiller municipal délégué au C.C.A.S. et à la communication et propose :

- Mme Denise HECHT.

Les deux assesseurs et Mme le Maire procèdent au dépouillement et informent les membres de l'Assemblée Délibérante des résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- A déduire : bulletins litigieux (blancs ou nuls) :	01
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	14

Les résultats sont les suivants :

Mme Denise HECHT : 14 voix

**Mme Denise HECHT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée conseillère municipale déléguée au C.C.A.S et à la communication et est immédiatement installée.**

**7.2 NOMINATION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ A LA CHASSE, A LA FORÊT ET AUX BRIGADES-VERTES.**

Mme le Maire appelle à candidatures au poste de conseiller municipal délégué à la chasse, à la forêt et aux Brigades-Vertes et propose :

- M. Daniel ALLEMANN.

Les deux assesseurs et Mme le Maire procèdent au dépouillement et informent les membres de l'Assemblée Délibérante des résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- A déduire : bulletins litigieux (blancs ou nuls) :	01
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	14

Les résultats sont les suivants :

M. Daniel ALLEMANN : 14 voix

**M. Daniel ALLEMANN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé conseiller municipal délégué à la chasse, à la forêt et aux brigades-vertes et est immédiatement installé.**

## **8. NOMINATIONS DES DELEGUES DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Mme le Maire indique qu'il convient en principe de voter au scrutin secret. Néanmoins, en vertu de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

**Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents de ne pas voter à scrutin secret les délégués dans les syndicats intercommunaux.**

### **8.1 S.I.C.E.S. – SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DU CES (COLLEGE ENSEIGNEMENT SECONDAIRE) DE HEGENHEIM**

Mme le Maire indique qu'il convient de proposer 2 délégués au sein du S.I.C.E.S. Les délégués seront approuvés et nommés par la C.C.3.F.

M. Roger OBERMEYER propose Mme le Maire et Mme le Maire propose M. Emmanuel GERRER.

**Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité que Mme Christèle WILLER et M. Emmanuel GERRER soient proposés à la C.C.3.F. en tant que délégués au S.I.C.E.S.**

### **8.2 S.I.D.E.L. – SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE**

Mme le Maire indique qu'il convient de proposer 2 délégués au sein du S.I.D.E.L. Elle propose M. Daniel ALLEMANN et M. Bernard BOEGLIN.

**Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité que MM. Daniel ALLEMANN et Bernard BOEGLIN soient les représentants de la Commune au sein du S.I.D.E.L.**

### **8.3 S.I.A.E.P. – SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BUSCHWILLER / FOLGENSBOURG / WENTZWILLER**

Mme le Maire indique qu'il convient de proposer 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant au sein du S.I.A.E.P. Elle propose M. Daniel ALLEMANN et M. Jacques DUCRON en tant que délégués titulaires et M. Jérôme SITTER en tant que délégué suppléant.

**Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité que MM. Daniel ALLEMANN et Jacques DUCRON soient les représentants titulaires de la Commune au sein du S.I.A.E.P. et que M. Jérôme SITTER soit le représentant suppléant.**

### **8.4 S.I.C.E. trois frontières – Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau des 3 Frontières.**

Mme le Maire indique qu'il convient de proposer 2 délégués au sein du S.I.C.E.3 Frontières. Elle propose M. Roger OBERMEYER et M. Christian WEIGEL.

**Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité que MM. Roger OBERMEYER et Christian WEIGEL soient les représentants de la Commune au sein du S.I.C.E. – 3 Frontières.**

**8.5 S.I.V.U. DES COMMUNES FORESTIERES DU HAUT-SUNDGAU**

Mme le Maire indique qu'il convient de proposer 2 délégués au sein du S.I.V.U. des communes forestières du Haut-Sundgau. Elle propose M. Daniel ALLEMANN et M. Jérôme SITTER.

**Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité que MM. Daniel ALLEMANN et Jérôme SITTER soient les représentants de la Commune au sein du S.I.V.U. des communes forestières du Haut-Sundgau.**

**8.6 SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPÊTRES INTERCOMMUNAU / BRIGADES-VERTES**

Mme le Maire indique qu'il convient de proposer 2 délégués au sein du Syndicat Mixte des gardes-champêtres intercommunaux / Brigades-Vertes. Elle propose M. Daniel ALLEMANN et M. Jérôme SITTER.

**Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité que MM. Daniel ALLEMANN et Jérôme SITTER soient les représentants de la Commune au sein du Syndicat Mixte des gardes-champêtres intercommunaux / Brigades-Vertes.**

**8.7 OFFICE DU TOURISME**

Mme le Maire indique qu'il convient de proposer 1 délégué au sein de l'Office du Tourisme. Elle propose M. Roger OBERMEYER.

**Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité que M. Roger OBERMEYER soit le représentant de la Commune au sein de l'Office du Tourisme.**

**9. COMMISSIONS COMMUNALES**

Mme le Maire indique qu'il convient en principe de voter au scrutin secret. Néanmoins, en vertu de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

**Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents de ne pas voter à scrutin secret les délégués dans les commissions communales.**

**9.1 COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Mme le Maire indique qu'il convient de procéder dès à présent à la nomination des membres de la commission délégation de service public pour l'accueil périscolaire.

Les nominations des membres de cette commission devaient se faire par élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une seule liste de candidats a été enregistrée et se présente comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Roger OBERMEYER	Audrey BAUMANN
Véronique HERTER	Patrick MULLER
Emmanuel GERRER	Marie-Jeanne BAUMANN

**Le Conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission de délégation de service public.**

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants : 15

Blancs ou nuls : 00

Suffrages exprimés : 15

Ont obtenu : Liste n°1 : 15 suffrages = soit 3 postes (titulaires et autant de suppléants)

- **Désigne : les élus suivants pour siéger à la commission de délégation de service public**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Roger OBERMEYER	Audrey BAUMANN
Véronique HERTER	Patrick MULLER
Emmanuel GERRER	Marie-Jeanne BAUMANN

- **Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.**

## **9.2 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET JURY MAÎTRISE D'OEUVRE**

Mme le Maire indique qu'il convient de procéder dès à présent à la nomination des membres de la commission d'appel d'offres et jury maîtrise d'œuvre.

Les nominations des membres de cette commission devaient se faire par élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une seule liste de candidats a été enregistrée et se présente comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Roger OBERMEYER	Jérôme SITTER
Bernard BOEGLIN	Claudine MUNCH
Jacques DUCRON	Véronique HERTER

**Le Conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et jury maîtrise d'œuvre :**

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants : 15

Blancs ou nuls : 00

Suffrages exprimés : 15

Ont obtenu : Liste n°1 : 15 suffrages = soit 3 postes (titulaires et autant de suppléants)

- **Désigne : les élus suivants pour siéger à la commission d'appel d'offres et jury maîtrise d'œuvre**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Roger OBERMEYER	Jérôme SITTER
Bernard BOEGLIN	Claudine MUNCH
Jacques DUCRON	Véronique HERTER

- **Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.**

## **10. DIVERS**

- Mme le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 17 avril 2014 à 18 heures.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h45.

<b>TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES          DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL          DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 28 MARS 2014</b>
--

**ORDRE DU JOUR :**

1. LISTE DE PRESENCE
2. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
3. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE
4. ELECTION DU MAIRE
5. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
6. ELECTION DES ADJOINTS
7. NOMINATION D'UN / DES CONSEILLER(S) DELEGUE(S)
8. NOMINATIONS DES DELEGUES DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
9. COMMISSIONS COMMUNALES
10. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 <sup>er</sup> Adjoint		
HERTER VERONIQUE	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
HECHT DENISE	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		